

23.06.24



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

Nombre en exercice : 39

Présents : 31

Votants : 36

Date de la convocation : 11 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-huit juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire et publique, à dix-neuf heures trente – salle polyvalente- Commune de SAINT GENES DE LOMBAUD sous la présidence de Monsieur Alain ZABULON, Président.

**PRESENTS (31) :** **BARON :** Mme Sophie RENAUD, M. Olivier RIBEYROL **BLESIGNAC :** M. Jean François THILLET, **CAMIA ET SAINT DENIS :** M. William TITE **CAPIAN :** M. Frédéric LATASTE, M. Franck LUQUE **CREON :** M. Pierre GACHET, M. Stéphane SANCHIS, Mme Fabienne IDAR, M. Manuel ROQUE, M. Alain ZABULON, M. Pascal RAUZY, **CURSAN :** M. Ludovic CAURRAZE, M. Frédéric PAUL **HAUX :** M. Jérémy VAROQUI **LA SAUVE MAJEURE :** M. Alain BOIZARD, Mme Marie Christine SOLAIRE, **LE POUT :** M. Jean Luc JOYEUX, Mme Ramona CHETRIT **LOUPES :** Mme Véronique LESVIGNES, Mme Agnès TEYCHENEY **MADIRAC :** Mme Catherine BONNET suppléante de M. Bernard PAGES **SADIRAC :** M. Patrick GOMEZ, M. Benjamin AUDUREAU, Mme Estelle METIVIER, M. Patrick LE BARS, Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, M. Cédric ANTON, Mme Elodie DUBEDAT **SAINT GENES DE LOMBAUD :** Mme Maryvonne LAFON **VILLENAVE DE RIONS :** M. Jean Marc SUBERVIE.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (05) :** **BARON :** M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY pouvoir à Mme Sophie RENAUD, **CREON :** Mme Lydie MARIN pouvoir à M. Pascal RAUZY, Mme Josette BERNARD pouvoir à M. Pierre GACHET, Mme Mathilde FELD pouvoir à Mme Fabienne IDAR, **HAUX :** M. Romain BARTHET-BARATEIG pouvoir à M. Jérémy VAROQUI.

**ABSENTS (03) :** **LA SAUVE MAJEURE :** Mme Florianne DUVIGNAC, **SADIRAC :** Mme Clara MOURGUES, **SAINT LEON :** M. Nicolas TARBES

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Conformément à l'article L2121-15 du CGCT le Conseil Communautaire désigne Mme Maryvonne LAFON déléguée communautaire de la Commune de SAINT GENES DE LOMBAUD secrétaire de séance.

**OBJET : DEMARCHE MUTUALISEE- THERMOGRAPHIE AERIENNE – CONVENTION AVEC LE PETR ET LES 4 AUTRES CDC DU PETR**

*Rapporteur : Monsieur Frédéric LATASTE, Vice-Président en charge du cadre de vie territorial (aménagement, urbanisme, habitat, environnement, déchets).*

Le territoire national compte un nombre important de logements consommant beaucoup d'énergie à la fois en hiver mais aussi en été lorsqu'il s'agit de rafraîchir les habitations de quelques degrés.

Dans le Plan de rénovation énergétique des bâtiments du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, il a été estimé que « 7 millions de logements sont mal isolés et 14% des Français ont froid dans leur logement ». Certains de ces logements, en raison de leur inefficacité énergétique, sont qualifiés de « passoires thermiques ».

Dans un contexte de transition énergétique (réduction de la consommation énergétique et développement des énergies renouvelables) et de hausse des coûts de l'énergie, la France s'est donnée des objectifs importants en matière de rénovation énergétique des bâtiments (loi relative à la transition énergétique et à la croissance verte).

La loi prévoit des mesures visant à réduire significativement la consommation énergétique des bâtiments existants. Dans ce cadre, des objectifs de rénovation énergétique sont fixés chaque année, avec pour ambition de rénover un nombre important de logements. Les chiffres précis varient en fonction des politiques gouvernementales et des contraintes budgétaires en vigueur.

Le Cœur Entre-deux-Mers n'est pas un territoire exempt de passoires thermiques. En effet, l'histoire du territoire fait qu'une partie du bâti est aujourd'hui vieillissant.

Le Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers porte et anime pour le compte des 5 intercommunalités du territoire un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) avec l'ADEME.

L'objectif du COT est de permettre l'accélération de la transition écologique sur le Cœur Entre-deux-Mers et cela en apportant un soutien financier à des projets mutualisés.

Au vu des ambitions affichées par les Communautés de Communes dans leurs PCAET respectifs en matière de rénovation énergétique, la mise en place d'une **thermographie aérienne** a été identifiée comme un outil particulièrement stratégique pour le territoire. Cet outil permettra :

- 1- De repérer les déperditions thermiques en toiture de tout le territoire ;
- 2- D'aider stratégiquement la politique de rénovation énergétique ;
- 3- De sensibiliser les citoyens et entreprises aux déperditions de chaleur de leurs toitures, aux gaspillages énergétiques que cela induit et à l'intérêt d'opter pour une rénovation énergétique de leur logement.

**La convention annexée à la présente délibération a pour objet de fixer les modalités financières pour l'obtention d'une thermographie aérienne mutualisée.**

#### **Scénario 1 : Réponse favorable à la subvention Europe et Région**

Nature des financements	2024+	Budget TTC	%
Région	25 000 €	25 000 €	18,94 %
Europe (LEADER)	75 000 €	75 000 €	56,82 %
PETR CE2M (COT)	5 600 €	5 600 €	4,24 %
<b>Total financements publics</b>		<b>105 600 €</b>	<b>80 %</b>
Autofinancement des 5 EPCI	/	26 400 €	20%
<b>Coût Total</b>		<b>132 000 €</b>	<b>100 %</b>

#### *Plan de financement*

Dans ce cas précis, l'autofinancement sera de 26 400 € TTC.

Communautés de communes	Budget TTC
CdC Créonnais	5280 €
CdC Coteaux Bordelais	5280 €
CdC Rurales Entre-deux-Mers	5280 €
CdC Rives de la Laurence	5280 €
CdC Portes de l'Entre-deux-Mers	5280 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>26400 €</b>

Remarque : la Communauté de communes les Rives de la Laurence a demandé en 2020 une estimation du coût d'une thermographie aérienne. Ce coût s'élevait à 47 952 € TTC. Le scénario 1 montre ainsi une réduction du coût de l'outil de 89 %.

### **Scénario 2 : Réponse favorable à la subvention Europe et non favorable à la subvention**

#### **Région**

Nature des financements	2024+	Budget TTC	%
Europe (LEADER)	75 000 €	75 000 €	56,8 %
PETR CE2M (COT)	9 000 €	9 000 €	6,82 %
<b>Total financements publics</b>		<b>84 000 €</b>	<b>63,64 %</b>
Autofinancement des 5 EPCI	/	48 000 €	36,36%
<b>Coût Total TTC</b>		<b>132 000 €</b>	<b>100 %</b>

#### *Plan de financement*

Dans ce cas précis, l'autofinancement sera de 48 000 € TTC.

Communautés de communes	Budget TTC
CdC Créonnais	9600 €
CdC Coteaux Bordelais	9600 €
CdC Rurales Entre-deux-Mers	9600 €
CdC Rives de la Laurence	9600 €
CdC Portes de l'Entre-deux-Mers	9600 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>48000 €</b>

Remarque : la Communauté de communes les Rives de la Laurence a demandé en 2020 une estimation du coût d'une thermographie aérienne. Ce coût s'élevait à 47 952 € TTC. Le scénario 2 montre ainsi une réduction du coût de l'outil de 80 %.

#### **Proposition de Monsieur le Président**

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire

- de valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus ;
- autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus ;
- de l'autoriser à signer les documents relatifs à cette opération.

#### **Délibération proprement dite**

Sur le rapport de Monsieur le Président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (2 abstentions) de ses membres présents ou représentés,

#### **DECIDE**

- de valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

Monsieur le Président

*\* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.*

*\* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

*\* rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet « télérecours citoyen » en suivant les indications disponibles sur : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Fait et délibéré ce jour, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,  
Maryvonne LAFON



Le Président de la Communauté de Communes du  
Créonnais

Alain ZABULON



Le Président  
Alain ZABULON

